

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 007-200039808-20231114-2023\_11\_010-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 14 Novembre 2023**

Convocation du 7 novembre 2023

**N° 2023\_11\_010**

**Objet : Déchets ménagers – Avenant portant sur la reconduction du marché de collecte et le lavage des colonnes aériennes**

Le 14 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÛE, salle des Fêtes sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Agnès SOPRANI en remplacement de Jean-Claude DELON

Absents excusés : Nicole ARRIGHI, Claude AGERON, Jean-Claude DELON, Françoise HOFFMAN Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Simone MESSAOUDI, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER René UGHETTO

Pouvoirs Claude AGERON, à Luc PICHON, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Sylvie CHEYREZY

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 36

Vote contre :                      pour : 36                      abstention :

**Le Président** rappelle aux conseillers qu'un marché de collecte et de lavage des colonnes est en cours d'exécution avec les sociétés PLANCHER ENVIRONNEMENT et MINERIS PROPLETE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce marché d'une durée de 2 ans, reconductible deux fois 1 an, arrive à son terme le 31 décembre 2023.

**Le Président** propose aux membres du Conseil Communautaire de valider une prolongation du marché de collecte et de lavage des colonnes d'une durée de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, comme prévu par les dispositions du CCAP.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé du Président et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

**Décide** d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, des déchets issus de la collecte sélective, des cartons et de lavage des colonnes aériennes, attribué à la société PLANCHER ENVIRONNEMENT (pour le lot 1 et la PSE) et à la société MINERIS PROPLETE (pour le lot 2), et tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY